

D.2021.02.10.6.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2021

6 – GESTION DU PATRIMOINE
**6.5 – REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANQUES DE LA LIGNE B DU METRO – M2019-0102 –
Travaux d'accompagnement pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro
- Lot 4 Supervision : autorisation de signer l'avenant n°1**

L'an deux mille vingt et un, le dix février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (pouvoir M. Carles)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (pouvoir M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (pouvoir M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre		X (pouvoir M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick		X (pouvoir M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

- Par délibération D.2016.05.25.5.13 du 25 mai 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait :
 - La stratégie de remplacement des escaliers mécaniques de la ligne A et de la ligne B pour un coût global d'investissement et maintenance estimé au global sur 30 ans à 78,4 M€HT,
 - La poursuite du « plan de travaux sécuritaires et urgents » relatif aux escaliers mécaniques du métro Ligne B,
 - Le remplacement prioritaire des escaliers mécaniques du métro Ligne B pour un coût d'investissement estimé à 26,9 M€HT et le lancement de la procédure du marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
 - La poursuite des études du remplacement des escaliers mécaniques les moins fréquentés par des escaliers fixes ou ascenseurs.
- Par délibération D.2017.12.13.7.1 du 13 décembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités autorisait son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre M 2017-0347 avec le groupement OTEIS/ACCEO/ Atelier A4 pour la conception et la réalisation de l'opération de renouvellement des escaliers mécaniques ligne B pour un montant de 2 131 310 €HT.
- Par délibération D.2019.02.06.8.1 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les études d'Avant-Projet Détaillé des travaux de Remplacement des Escaliers Mécaniques Ligne B pour un montant de 25 163 344 € HT.
- Par délibération D.2020.02.05.8.9 du 5 février 2020, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités autorisait Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n°M2019-0102 Lot n°4 Supervision avec la société EES FONTANIE pour un montant total de 360 167,71€HT ainsi que les avenants sans incidence financière.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte :

- la demande supplémentaire du maître d'ouvrage pour l'installation d'un bornier de surveillance de la liaison C200 à l'intérieur du coffret d'automate
- la demande complémentaire du maître d'ouvrage concernant les fonctionnalités de supervision : calcul automatique des pénalités de retard
- la demande d'assistance pour la réalisation d'essais de fumées et de désenfumage en situation « dégradée » station Ramonville
- du bilan des modifications demandées sur les prestations forfaitaires
- l'augmentation du montant du marché de 30 037,61€ H.T soit 8,34% du fait de ces prestations complémentaires.

*** – Incidences sur le montant du marché**

L'incidence sur le montant des travaux du fait des prestations complémentaires rendues nécessaires par les modifications apportées au projet s'élève à 30 037,61 € HT.

Récapitulatif des montants du marché :

Montant H.T. du marché initial :	360 167,71 €
Montant H.T. du présent avenant n° 1 :	30 037,61 €
Montant H.T. total du marché après avenant n°1 :	390 205,32 €

Le montant total du marché passe ainsi de 360 167,71 €HT à 390 205,32 €HT, soit une augmentation de 8,34 % du montant du marché.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **25 janvier 2021**, donné un avis favorable à la conclusion du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° M 2019-0102 avec la société EES FONTANIE et la dépense correspondante.

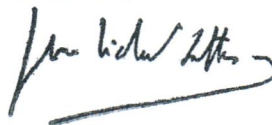
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° M 2019-0102 à conclure avec la société EES FONTANIE pour un montant de 30 037,71 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité



AVENANT N° 1

Avenant n° 1

Marché n° M2019-0102 du 2 mars 2020

Objet : Travaux d'accompagnement pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro
Lot n°4 - Supervision

Montant initial du marché : 360 167,71 € HT

Entre,

Tisséo-Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, Esplanade Compans Caffarelli

BP 11120

31011 TOULOUSE Cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

EES FONTANIE

1, Allée des pionniers de l'aéropostale

BP 74096

31029 TOULOUSE CEDEX 4

Représentée par son Directeur

D'autre part,

Il a été décidé de conclure le présent avenant n° 1 au marché n° M2019-0102 du 2 mars 2020.

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le marché M2019-0102 a été notifié le 2 mars 2020 à la société EES FONTANIE pour la réalisation d'un système de supervision des escaliers mécaniques de la ligne B et son déploiement dans le cadre de leur remplacement.

Le marché de travaux a été conclu pour une durée de 8 ans à compter du 9 juillet 2020, date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations de préparation sur la première station.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la prise en compte :

- De la demande supplémentaire du maître d'ouvrage pour l'installation d'un bornier de surveillance de la liaison C200 à l'intérieur du coffret d'automate
- De la demande complémentaire du maître d'ouvrage concernant les fonctionnalités de supervision : calcul automatique des pénalités de retard
- De la demande d'assistance pour la réalisation d'essais de fumées et de désenfumage en situation « dégradée » station Ramonville
- Du bilan des modifications demandées sur les prestations forfaitaires
- D'une augmentation du montant du marché de 30 037,61€ H.T soit 8,34% du fait de ces prestations complémentaires.

ARTICLE 2 – Rémunérations complémentaires consécutives à des modifications de programme

Après finalisation des études d'exécution, la prise en compte des modifications et compléments décrits ci-après est nécessaire. Ces prestations de travaux complémentaires font l'objet de rémunérations supplémentaires.

FTM n°2 - Ajout d'un bornier sur le réseau OTN.

Tisséo demande l'ajout d'un bornier à brancher en parallèle de la liaison C200 reliée à l'automate. Ce bornier permet de brancher un outil de diagnostic en parallèle de la liaison de communication Automate EM / PCC métro. Le bornier sera fourni par le lot 4 et positionné dans le coffret automate du lot 4.

Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **3 998,14 €HT**.

FTM n°3 - Calcul des pénalités du contrat de maintenance Escaliers Mécaniques

Tisséo demande qu'un calcul supplémentaire soit effectué par la supervision : Les indicateurs de performance du contrat de maintenance devront être traduits en pénalités financières. Cette demande implique la réalisation d'une programmation complémentaire dans l'applicatif de supervision PC Vue pour le calcul automatique des indicateurs suivants :

- taux de disponibilité technique du parc et par appareil
- taux de disponibilité client du parc et par appareil
- nombre de pannes par an par appareil
- délai de réactivité
- délai de remise en service

Cette prestation prévoit en outre la fourniture et l'installation d'un logiciel spécifique permettant d'ajuster la planification de maintenance au plus près de la réalité (fiabilisant ainsi les calculs de pénalités).

Le montant global de la prestation supplémentaire s'élève à **21 227,15 €HT**.

ARTICLE 3 – Rémunérations complémentaires consécutives à des compléments au programme

Tisséo a souhaité solliciter l'entreprise pour la réalisation d'essais de fumées afin de vérifier l'efficacité des installations de désenfumage station en configuration dégradée. La Station Ramonville étant maintenue ouverte pendant les travaux, certains organes participants à la mise en sécurité de la station ont été déposés pour la réalisation des travaux. Il apparaissait ainsi opportun de vérifier qu'un niveau de sécurité minimum était maintenu.

L'entreprise a prévu la fourniture d'un générateur de fumées et une assistance au fonctionnement.

Le montant de la prestation s'élève à **890,00 €HT**.

ARTICLE 4 – Ajustement des prestations au programme

Le coffret abritant l'automate de supervision était chiffré initialement au programme avec des protections différentielles et en plastique avec serrure. Lors des études d'exécution, Tisséo a demandé la fourniture d'un coffret métallique sans clé. En outre, il a été plus judicieux de mettre en place les protections sur les installations du lot 3.

D'un autre côté, le prestataire a dû adapter la programmation de l'automate en cours de développement suite à des demandes particulières : modification du type de variable échangée, possibilité de paramétrage des seuils de disponibilité, auto-acquittement des alarmes sur défaut.

Le bilan des prestations forfaitaires fait apparaître une plus-value de **3 922,32 €HT**.

ARTICLE 5 – Incidences de l'avenant sur le montant global du marché

Le bilan financier des modifications proposées s'établit comme suit :

	Incidence financière
FTM 2 Ajout bornier	3 998,14 €
FTM 3 Ajout calcul pénalités	21 227,15 €
Essais de fumée	890,00 €
Bilan ajustement programme forfaitaire	3 922,32 €
TOTAL en € H.T.	30 037,61€

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant 1	Total marché après avenant n°1
360 167,71 €HT	30 037,61 €HT	390 205,32 €HT

Le présent avenant entraîne une plus-value de **30 037,61 € HT** soit **8,34%** d'augmentation par rapport au marché initial.

ARTICLE 6 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 7 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances

- ☐ a été restitué à Tisséo Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☒ n'a pas été restitué à Tisséo Collectivités pour les motifs suivants : non délivré initialement.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)